



## Rapport des juges en chef

<b>Nom de l'hippodrome</b>	Rideau Carleton	Ottawa			
<b>Date</b>	Jeudi 5 août 2021	<b>Heure de départ</b>	16 h		
<b>Conditions météorologiques</b>	Courses 1 à 10 : Dégagé (Temp.: 28°C)		<b>Ventoux:</b> 6 km/h (Sud-Ouest)		
<b>État de la piste</b>	Courses 1 à 10 : Rapide (Variante 0 s)				
<b>Nombre de courses</b>	10	<b>Courses de qualification</b>	Ø	<b>Inscriptions totales</b>	76/84
<b>Total des paris mutuels</b>	\$194,491				
Contact vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant	

<b>Juge en chef</b>	<b>Juge associé</b>	<b>Juge associé</b>
Weber, Michael	Frenette, Ben	Coles, Sharla (à distance)

### Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

### Bureau :

- Retrait anticipé effectué par les juges (blessé) du cheval, "BETONAWHEELIN", de la Course 2.
- Retrait anticipé effectué par le vétérinaire (malade) du cheval, "BETTOR JET", de la Course 6. Ce cheval est inscrit sur la liste des vétérinaires à court terme (sept jours).
- Nous avons opéré une correction pour la Course 6, pour le cheval, "STONEBRIDGE ICICLE". Le propriétaire, Jean Serge Brazeau, est aussi son entraîneur.

**Courses :**

1. Examen du bris effectué par le #3, "THE BIG CHEESE", (Emil Toth), avant le poteau de ½ mille. Lors du bris d'allure, le #3 cause une interférence au #4, "PREMIER STAR", (Benoit Hebert). Aucun placement n'est requis comme le #3 a terminé la course en 6<sup>e</sup> position. Rien à signaler.
2. Examen du bris effectué par le #4, "LIVINGINTHEMOMENT", (Philippe Trudeau), avant le départ. Le #4 n'a pas eu d'équipement brisé et a été bien loin du poteau de remboursement lorsque le juge au départ avait relâché le peloton. Il est réputé avoir reçu un bon départ. Rien à signaler.
3. Nous avons discuté l'allure de la course (26<sup>3</sup> 56<sup>2</sup>) avec Marc St. Louis, meneur du #7, "THE TWIST". Ce cheval était en face à une distance d'au moins deux longueurs allant vers le poteau de ½ mille, pour ensuite perdre sa position et terminer la course en dernier, le 8<sup>e</sup>. Aucune action réglementaire n'est requise.  
  
Philippe Trudeau, meneur du #1, "RUB ME", s'est vu attribuer un avertissement officiel sur sa licence au sujet de sa stimulation dans le dernier droit. Rien à signaler.
4. Examen de la stimulation effectuée par Daniel St. Pierre, meneur du #7, "ARRHYTHMOGENIC", dans le dernier droit. Aucune infraction n'a été commise comme M. St. Pierre n'avait pas de fouet. Rien à signaler.
5. Enquête sur la performance du #2, "RACING FOR THE MARK", (Samuel Fillion), avant le poteau de ¼ de mille au sujet d'une possible interférence au #3, "CLODAM BAYAMA", (Justin Fillion), et d'une potentielle infraction aux règles sur les pylônes. Après avoir discuté avec les deux meneurs et après avoir examiné la vidéo, nous avons déterminé que le #2 avait en effet fait un bris sans pourtant enfreindre aucune des règles sur les bris d'allure ni provoquer d'interférence au #3. Aucune infraction. Rien à signaler.  
Vidéo d'enquête : <https://youtu.be/zWCJHhUs5UY>
6. Rien à signaler.
7. Rodney LaFramboise, le meneur du #6, "BEYOND THE LENS", a été averti au sujet de sa stimulation dans le dernier droit. Rien à signaler.
8. Rien à signaler.
9. Rien à signaler.
10. Rien à signaler.

**Réclamations :**

- Course 4 – Le #3, “REYS N A ROCKET” (1), pour \$18,750, par Michel Lagace, (Gerard Demers entraîneur).
- Course 9 – Le #3, “FCEE N” (1), pour \$8,000, par Gary McDonald et Scarlett Sullivan (G. McDonald, entraîneur).
- Course 9 – Le #5, “MCJAGERSONTEHMOVE” (1), pour \$8,000, par Gary McDonald et J.C. Lavictoire (G. McDonald entraîneur).